



Clio. Femmes, Genre, Histoire

23 | 2006
Le genre du sport

Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau

Christine Mennesson



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/1898>
DOI : 10.4000/clio.1898
ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2006
Pagination : 179-196
ISBN : 2-85816-842-3
ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Christine Mennesson, « Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 23 | 2006, mis en ligne le 01 juin 2008, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/clio/1898> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.1898>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

Tous droits réservés

Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau

Christine Mennesson

- 1 Le sport se constitue en espace spécifiquement masculin au moment où les autres formes de prouesses physiques et d'agressions directes deviennent illégitimes, et où, par ailleurs, l'émergence des revendications féministes questionne les modèles masculins dominants¹. Lieu d'apprentissage de la virilité mais aussi de la discipline et de l'obéissance, il favorise l'incorporation de comportements qui facilitent le développement de la société capitaliste et renforcent les hiérarchies de classe et de sexe. Les travaux essentiellement anglophones sur cette question montrent la permanence de ce processus². Dans cette perspective, étudier la participation de femmes à des sports considérés comme masculins permet d'analyser le processus de différenciation et de hiérarchisation entre les sexes, la mise en jeu des corps accentuant la reproduction des différences sexuées, légitimée par un discours essentialiste. En s'appropriant des techniques corporelles « masculines », les footballeuses et les boxeuses de haut niveau façonnent leurs corps et leur hexis corporelle de manière spécifique et questionnent de fait les définitions traditionnelles des catégories sexuées. Dans ces fiefs d'une masculinité virile et hégémonique, les institutions sportives répondent à cette transgression en instaurant des politiques « identitaires »³ visant le maintien des distinctions de genre, plus ou moins intenses et efficaces selon les cas. Cet article analyse les formes de contrôle (ou de tentative de contrôle) du genre et de la sexualité des sportives investies dans des sports « masculins ».
- 2 Dans le cas du football, premier sport national, le contrôle de la pratique des femmes prend le pas sur la volonté de développer cette discipline. Ainsi, au niveau national comme au niveau local, entraîneurs et dirigeants jouent les entrepreneurs de morale en tentant de « féminiser » les joueuses et d'encourager l'hétérosexualité. Cependant, le « gouvernement des corps »⁴ des footballeuses se heurte à la sociabilité communautaire des équipes féminines, monde « diminué »⁵ qui fonctionne selon des normes sexuées et

sexuelles inversées. En boxe, en revanche, le formatage institutionnel des sportives, placées sous le contrôle permanent des hommes, structure la pratique et favorise la mise en place de processus d'autocontrôle. La volonté explicite de favoriser la pratique des femmes renforce par ailleurs l'efficacité de cette forme d'inculcation « douce ». Ainsi, le processus d'intégration de la pratique des femmes dans les disciplines « masculines » pose des problèmes génériques, mais il suscite également des réactions et produit des effets spécifiques en fonction de l'histoire des disciplines, des enjeux relatifs à leur féminisation et des modes de socialisation sportive proposés.

- 3 Le monde sportif peut être considéré comme un champ structuré autour d'enjeux spécifiques et disposant d'une relative autonomie⁶. En ce sens, la position des fédérations sur l'intégration institutionnelle de la pratique des femmes se situe au cœur d'enjeux qui participent à la définition de l'identité de la discipline. Par ailleurs, le monde sportif subit les effets des conjonctures historiques successives⁷, précisant notamment les représentations dominantes à un moment donné des rôles féminins et masculins. Autrement dit, la féminisation des pratiques sportives ne peut se comprendre sans prendre en compte les évolutions sociales et culturelles. Ainsi, il s'agit non seulement de considérer l'état du système des sports à un moment donné, mais également d'analyser l'inscription de ce système dans une conjoncture historique particulière. Ces deux aspects, difficiles à distinguer dans l'analyse, influencent conjointement le processus d'institutionnalisation de la pratique sportive des femmes et expliquent en partie les différences importantes constatées au niveau du statut des pratiques féminines dans les deux fédérations.
- 4 En football, le début du processus de reconnaissance de la pratique féminine par les instances nationales et internationales s'effectue au début des années 1970⁸, dans une conjoncture marquée par un questionnement important des formes dominantes d'organisation sociale, tant dans le système éducatif, que dans la famille ou le monde du travail. La question de l'évolution des rôles sociaux dévolus aux femmes occupe une place importante dans ces débats, animés par des mouvements féministes particulièrement actifs. Cependant, si cette conjoncture sociale favorise globalement le développement du sport féminin, notamment en permettant de dénoncer les discours explicites d'exclusion des femmes, le monde du football résiste à ces incitations sociales, politiques et culturelles en faveur des femmes. En effet, au début des années 1970 le monde sportif est encore dominé par le modèle sportif compétitif, porté par les fédérations traditionnelles en pleine expansion. Le football, première discipline sur le plan national en terme de licenciés (quasi exclusivement masculins), double ses effectifs en dix ans⁹. Pendant la même période, les enjeux économiques liés à la médiatisation de la pratique augmentent considérablement, inaugurant « l'ère de la déraison »¹⁰. Dans ce contexte, on comprend aisément le manque d'intérêt des dirigeants du football à l'égard de la pratique des femmes. De fait, en football, l'objectif principal réside davantage dans le contrôle des pratiquantes que dans le développement de leur discipline, comme l'exprime la directive de l'UEFA : « Le nombre des femmes pratiquant le football s'accroît sans cesse dans beaucoup de pays européens, bien que les mass médias ne le reconnaissent pas et expriment plutôt leur désaccord. Pour contrôler efficacement ce mouvement, l'UEFA a nommé une commission spéciale »¹¹.
- 5 En France, cette absence de politique en faveur de la pratique féminine s'objective clairement dans l'évolution des effectifs féminins. Après une courte période d'augmentation au début des années 1970, ces derniers stagnent et connaissent même

une période de régression au milieu des années 1980. En 2000, les footballeuses représentent seulement 1,4% des effectifs de la fédération (soit 28 065 licenciées)¹².

- 6 L'ignorance teintée de mépris à l'égard de la pratique des femmes s'exprime également par le silence des structures fédérales sur cette discipline dans tous les textes de bilan ou de prospective (rapports moraux, plans d'action...). Le plan d'action pour 1993/1996, présenté par le Président Fournet-Fayard, n'évoque à aucun moment les féminines, mais insiste sur l'accueil de la masse et des jeunes... masculins¹³. Pour les 25 ans du football féminin, Claude Simonet, nouveau président de la FFF, y consacre un éditorial pour souligner que le football féminin « souffre de n'être que peu ou mal connu et de trop de clichés et d'idées reçues »¹⁴. Le plan d'action pour 1996/2000, pour le premier mandat du Conseil National du Football Amateur, n'évoque pas davantage la pratique féminine. Le premier axe développé s'intitule pourtant « foot et société », société apparemment exclusivement masculine. Plus récemment, l'ignorance de la pratique féminine semble progressivement (et timidement) remise en question. L'allocution de Claude Simonet à l'assemblée générale du 12 Juin 1999 explique en partie les raisons d'une telle évolution. Signalant la position réservée de beaucoup de clubs à l'égard de la pratique féminine, il affirme : « Cela doit être une de nos priorités dans les années à venir pour rivaliser avec les fédérations, notamment en Europe, très en avance par rapport à nous »¹⁵.
- 7 La France fait figure de pays rétrograde en matière de football féminin et les mauvais résultats internationaux d'une équipe disposant de moyens ridicules comparés à ceux de ses rivales européennes objectivent l'absence de politique de développement. Par ailleurs, les incitations ministérielles en faveur de la pratique féminine menacent de sanctionner une fédération qualifiée de « machiste ». Ainsi, la modification très récente des positions de la fédération à l'égard des femmes résulte en fait davantage de la pression des instances internationales (UEFA, FIFA – Fédération internationale du football amateur –) et d'une conjoncture nationale particulière (politique du ministère de la Jeunesse et des Sports en faveur des femmes), que d'une mansuétude soudaine à l'égard des femmes.
- 8 Dans le cas de la boxe française, les effets des conjonctures socio-historique et sportive se conjuguent pour placer la pratique des femmes au centre d'enjeux liés à l'identité et au développement de la discipline. L'institutionnalisation de la pratique des femmes dans cette discipline débute au cours des années 1980. Le premier championnat de France féminin, créé en 1982, précède la mise en place de la commission féminine en 1985. L'organisation de la pratique des femmes s'inscrit ainsi dans un contexte historique différent de celui des années 1970 en terme de rôles et de statuts des femmes. Si les mouvements féministes ont perdu de leur puissance militante, le modèle de la femme active et salariée s'est définitivement imposé¹⁶. L'état des rapports sociaux de sexe au sein de la société française au moment de l'intégration ou de l'institutionnalisation de la pratique féminine agit en toile de fond sur les stratégies des dirigeants des fédérations, même si cette relation reste difficile à établir objectivement.
- 9 Par ailleurs, le contexte sportif des années 1980 diffère également sur bien des points de celui des années 1970. Le modèle sportif compétitif organisé dans le cadre fédéral est concurrencé par de nouvelles formes de pratiques dites libres et informationnelles valorisant de nouveaux modes d'organisation et de motricités¹⁷. Au-delà de cette « crise » du modèle sportif traditionnel, la boxe française, sport relativement marginal, se trouve confrontée dans le sous-espace des pratiques pugilistiques à une concurrence intense pour la définition des formes légitimes d'opposition. Dominée depuis la fin du XIX^e siècle par les valeurs de l'académisme et de l'esthétique¹⁸, la boxe française résiste mal à la

montée dans les années 1980 de formes d'affrontements plus durs et moins « civilisés » (*kick-boxing*, *full contact*, boxe thaï...). Entre 1982 et 1991, le nombre de licenciés stagne, oscillant entre 17.000 et 20.000¹⁹. Dans ce contexte, la pratique féminine apparaît rapidement comme un enjeu central pour la fédération, devenant ainsi un des aspects essentiels de l'identité de la discipline. Non seulement les pratiquantes féminines peuvent permettre de limiter les pertes en terme de nombre de licenciés, mais elles symbolisent parfaitement la stratégie fédérale consistant à défendre le « produit » boxe française en vantant ses perspectives éducatives et son ouverture à différents publics (hommes, femmes et enfants, mais aussi compétition et loisir). Dans la lutte l'opposant « à des disciplines exotiques générant l'animalité et la violence sur les rings »²⁰, la féminisation de la pratique améliore la lisibilité de la boxe française en l'euphémisant et en la légitimant moralement. Le choix d'une pratiquante féminine pour fêter le passage de la barre des 25.000 licenciés en 1996 est particulièrement évocateur à ce sujet. Le président a volontairement désigné la seule pratiquante parmi les dix licences arrivées ce jour là à la fédération, et la photo de la nouvelle licenciée recevant une paire de gants a été largement diffusée.

- 10 Cette politique volontariste de féminisation permet à la fédération de maintenir puis d'accroître le nombre global de licenciés, en partie grâce à l'accroissement des effectifs féminins (les licenciées représentent 7,4% des effectifs en 1982, 12,2% en 1991 et 17% en 1998 pour 26.654 licenciés). L'image fémininement conforme utilisée dans cette campagne de promotion a facilité la reconnaissance de la pratique des femmes, tout en l'inscrivant dans une modalité de pratique spécifiquement féminine. La plaquette d'information diffusée par la fédération en 2000 identifie clairement les motivations des femmes : « L'assaut séduit bon nombre de pratiquants, en particulier des femmes, qui voient dans la boxe française un sport efficace et esthétique »²¹. L'euphémisation de l'affrontement joue ici un rôle symboliquement et socialement différenciateur, comme pour d'autres sports de combat. Ainsi, en boxe française, la différenciation initiale des modalités de pratique féminine et masculine favorise la reconnaissance de la pratique des femmes. Cependant, la part des femmes parmi les compétiteurs reste très minoritaire et la fédération ne facilite pas le développement du combat féminin. Après la création du premier championnat de France féminin de combat en 1988, Jean Houel, futur président de la fédération, fait part de sa désapprobation et résume la position fédérale à l'égard de la pratique des femmes :

La pratique des femmes devrait chercher à « tirer » notre image vers le haut, plutôt que de n'être préoccupée que de pouvoir faire « comme les garçons », référence qui est loin d'être idéale à mon avis... Même si c'est un peu dur à dire, nous n'avons pas à nous préoccuper de donner la prééminence à certaines « motivations combatives » d'une minorité de pratiquantes²².

- 11 En fait, en boxe française, la lutte pour la définition légitime de la pratique n'oppose pas spécifiquement les hommes et les femmes, comme en football, mais l'ensemble des acteurs de la fédération, et plus précisément les partisans de l'efficacité combative favorables à une professionnalisation de la pratique à ceux qui défendent l'esprit aristocratique de la boxe française, basé sur la maîtrise technique et l'amateurisme.
- 12 Ces deux contextes de féminisation des fédérations, très différenciés, suscitent la mise en œuvre de politiques de gouvernement des corps des sportives, qui, si elles poursuivent globalement le même objectif de mise en conformité sexuée et sexuelle, utilisent néanmoins des moyens assez différents qui se révèlent plus ou moins efficaces.

- 13 Dans le monde du football, la pratique des femmes, isolée et stigmatisée, peut s'assimiler en quelque sorte à une institution bâtarde dans le sens où elle satisfait un besoin considéré comme illégitime par une grande partie des dirigeants du football masculin (Hughes, 1996). Quelques travaux montrent en effet que les équipes féminines de nombreux sports collectifs historiquement, quantitativement et symboliquement « masculins » accentuent le caractère très communautaire et fortement « homosocial » d'un type de sociabilité qui favorise une relative distance aux normes sexuées dominantes et n'exclut pas les relations homosexuelles, contrairement aux sociabilités des équipes masculines²³. Le football féminin constitue en ce sens aux yeux des dirigeants une pratique « déviante »²⁴. On retrouve ici la perspective d'Elias et Scotson²⁵, où les groupes bénéficiant d'un excédent de pouvoir excluent les marginaux en utilisant différents procédés comme l'assimilation des « outsiders » à la minorité du pire et le commérage. Les relations entre les mondes du football masculin et féminin correspondent tout à fait à la configuration « établis marginaux ».
- 14 En effet, les hommes détiennent les postes de pouvoir et contrôlent le développement de la pratique des femmes. Reléguées au sein de la commission féminine, qui dispose de peu de moyens, les dirigeantes du football féminin tentent d'obtenir le respect des hommes en modérant leurs demandes et en valorisant les stéréotypes sexués²⁶. Les mêmes rapports de force structurent la vie des clubs. Les décisions politiques favorisent peu les équipes féminines et les hommes du foot expriment souvent leur mépris à l'égard des joueuses. De ce fait, les équipes féminines de haut niveau sont souvent contraintes de se structurer au sein d'un club exclusivement féminin. Cette situation renforce l'isolement de la pratique des femmes ainsi que le caractère communautaire et exclusif de leurs modes de sociabilité.
- 15 Le mépris des hommes à l'égard des joueuses s'exprime à différents niveaux. Nous avons déjà évoqué l'absence de politique fédérale en faveur du développement de la pratique des femmes, largement liée à la différence importante entre la médiatisation du football masculin et celle du football féminin. Les joueuses sont également confrontées aux processus de stigmatisation et d'exclusion au sein des clubs. L'exemple du football club de Plessis Robinson illustre « l'alternative » proposée aux équipes féminines dans les clubs mixtes : se soumettre ou quitter le club²⁷. Les relations entre les équipes féminines et masculines des clubs mixtes sont la plupart du temps inexistantes ou conflictuelles. Enfin, même si les entraîneurs et les dirigeants des équipes féminines encouragent la pratique des femmes, ils tiennent parfois des propos désobligeants à l'égard des joueuses et jouent le rôle d'entrepreneurs de morale²⁸. Ils jugent en effet l'apparence corporelle et les pratiques sexuelles des joueuses anormales et immorales. De la même manière, ils estiment que les footballeuses auraient beaucoup à gagner à se conformer à la norme. Deux croisades morales les mobilisent particulièrement : la féminisation des sportives et le contrôle des pratiques homosexuelles.
- 16 Pour les entraîneurs et les dirigeants, la situation peu favorable du football féminin s'explique par l'hexis corporelle des joueuses et leurs manières de se comporter. De leur point de vue, elles ne mettent pas tous les « atouts » de leur côté, ou autrement dit, elles ne sont pas assez « féminines » pour attirer l'attention des hommes : « Si elles veulent être reconnues, il faut d'abord qu'elles montrent de la féminité, ce qu'elles ne font pas toujours et même rarement » (Bernard) ; « Les hommes veulent voir des filles qui jouent au foot, or souvent, je m'excuse de le dire, ce sont des filles qui ressemblent à des garçons qui jouent au foot » (Charles).

- 17 Les jugements sur les joueuses pointent l'anormalité de leurs comportements : « Quand même c'est... je pense que ces filles ne vont pas très bien, ce n'est pas normal de se comporter ainsi. Il y a quelque chose qui ne va pas, à mon avis il y a un truc qui cloche quand même chez elles, ce n'est pas très sain » (Philippe). Si les joueurs se contentent de stigmatiser les footballeuses, les hommes (et parfois les femmes) qui gèrent le football féminin tentent de les « féminiser ». La reconnaissance de leur fonction dépend en effet intimement de l'évolution de la pratique des femmes et de sa médiatisation. Dans cette perspective, il leur paraît indispensable d'inciter les joueuses à adopter une apparence « féminine ». Même au sein des clubs exclusivement féminins, les joueuses subissent cette forme de violence symbolique, qui prend des visages différents selon les contextes. Dans certaines équipes, l'entraîneur se charge de l'application des normes. Dans d'autres cas, l'équipe dirigeante organise des « journées filles ». Au cours de ces journées, les joueuses doivent arriver au stade en tenue « féminine » (robe ou jupe obligatoires), et la revêtir à nouveau à l'issue du match. Le pot d'après match au *club house* doit permettre aux (rares) spectateurs « ébahis » et éventuellement à quelques journalistes invités pour l'occasion de se rassurer sur le genre des footballeuses : elles ressemblent aux « vraies » femmes, elles ne sont donc pas des hommes ou de « drôles » de femmes. Les « journées filles », aussi dénommées les « journées jupes », sont organisées de manière plus ou moins régulière et plus ou moins informelle dans plusieurs équipes. La « politique du tailleur » illustre également les entreprises de conformation des joueuses. Initiée par la commission nationale féminine, très majoritairement constituée de femmes, cette décision impose le port du tailleur aux filles de l'équipe de France pendant toute la durée des déplacements (hormis le temps du match bien sûr). « Je n'arrête pas de leur dire aux filles (de l'équipe de France) : « soyez féminines, soyez gracieuses, essayer de ressembler à des filles... » (Christiane). Les joueuses réagissent de manière diverse à cette obligation. Quoi qu'il en soit, cet exemple montre à quel point les dirigeantes ont intériorisé les attentes des hommes et peuvent se comporter en entrepreneurs de morale particulièrement intransigeants.
- 18 L'attitude des entraîneurs et des dirigeants, hommes et femmes, à l'égard des pratiques homosexuelles, réelles ou supposées, peut également prendre l'allure de croisade morale. De nombreux dirigeants de clubs présentent l'homosexualité comme un problème central. Fernand, président d'une section féminine, aborde d'emblée le sujet au cours de notre première discussion : « C'est un problème très important. C'est quand même assez malsain, avec tout ce qui gravite autour. Et puis il y a le problème de la débauche des jeunes, ça c'est inadmissible ». Tous les dirigeants ne sont pas aussi directs que Fernand. Il exprime néanmoins l'avis majoritaire en assimilant l'homosexualité à une maladie honteuse. Pour les joueuses adultes, le « mal » étant fait, elles doivent impérativement le masquer. Il s'agit en effet de « sauver » les plus jeunes. Certains dirigeants érigent ainsi l'hétérosexualité en norme de recrutement de nouvelles joueuses en tentant par tous les moyens d'exclure les « homos » les plus visibles. Dans certains clubs, l'éradication des pratiques homosexuelles tient lieu de ligne politique.
- 19 L'expérience du mépris des hommes caractérise ainsi la carrière des footballeuses de haut niveau. Stigmatisées par les joueurs, elles sont confrontées au sein de leurs clubs ou sections aux croisades morales de nombreux dirigeants et entraîneurs. Ces entrepreneurs de morale ne parviennent cependant pas toujours à leurs fins. En effet, l'équipe constitue un contre pouvoir relativement efficace. Isolées du monde du football masculin, les footballeuses s'investissent dans une sociabilité communautaire relativement exclusive

qui valorise une certaine distance aux normes sexuées et sexuelles dominantes. Dès lors, le milieu du football féminin de haut niveau fonctionne comme un « monde diminué »²⁹ (permettant le questionnement des normes sexuées et sexuelles dominantes). Ainsi, si l'homosociabilité homophobe structure les relations au sein des sports collectifs masculins, le mode de sociabilité de nombreuses équipes féminines implique d'accepter, voire de protéger, les comportements de genre « transgressifs » et les relations homosexuelles de certaines joueuses. En ce sens, la politique explicite et parfois autoritaire (comme dans le cas de l'imposition du tailleur) de gouvernement des corps des joueuses, menée par la fédération et relayée par les dirigeants des clubs, s'avère relativement peu efficace. En effet, si elle contraint parfois fortement les femmes les plus dépendantes de la fédération (notamment les joueuses internationales, les dirigeantes, ou encore celles qui travaillent dans le milieu fédéral), elle modifie peu, pour le moment du moins, les comportements de genre de la majorité des footballeuses³⁰.

- 20 Les boxeuses réalisent leur carrière de sportives de haut niveau dans un monde qui diffère fondamentalement de celui du football féminin. Ainsi, au niveau symbolique, la faible médiatisation de la pratique des femmes n'a pas le même sens en football, premier sport national largement diffusé, et en boxes poings pieds où la pratique des hommes est à peu de choses près aussi confidentielle que celle des femmes. Par ailleurs, la représentation très stéréotypée voire érotisée des boxeuses dans les revues spécialisées contraste avec la relative invisibilité des footballeuses dans des revues équivalentes.
- 21 Au niveau institutionnel, la question de la féminisation occupe une place centrale dans les luttes pour la définition légitime de la pratique. Dans ce contexte, le monde des boxes reconnaît la pratique des femmes et cherche globalement à la développer. En boxe française, la féminisation des licenciés apparaît même comme un stratégie de modernisation de l'image de l'activité. La commission féminine, contrairement à son homologue du football, dispose d'une réelle force de proposition. De ce fait, le monde des boxes pieds poings s'oppose sur bien des points au contexte footballistique. Les hommes prennent en considération la pratique des femmes et expriment rarement leur mépris à l'égard des boxeuses. Les femmes pratiquent avec les hommes sous la responsabilité d'entraîneurs instituant l'égalité entre les pratiquants en règle d'organisation et d'animation des séances. Les boxeuses sont reconnues comme membres du groupe si elles respectent le code de la boxe et adoptent le même comportement que les hommes au cours de la pratique. Elles doivent plus particulièrement accepter l'usage de la violence (plus ou moins accentuée en fonction des clubs), masquer leur souffrance et accepter sans discuter les décisions de l'entraîneur. Si elles se comportent de manière « typiquement féminine », elles subissent des rappels à l'ordre (une femme qui prononce deux mots à l'entraînement est immédiatement accusée de bavardage) et des sanctions symboliques (une fille grimaçant au cours d'un exercice est interpellée : « la danse, c'est la salle à côté »).
- 22 La force de ce processus d'assimilation implique par ailleurs la nécessité d'éviter toute confusion entre les sexes. Le respect du code de la boxe ne suffit pas, en effet, à obtenir la reconnaissance des hommes. Démontrant quotidiennement leur capacité à subir le même entraînement, les boxeuses doivent également veiller constamment à la lisibilité de leur genre. Les hommes fixent en effet les règles des interactions et souhaitent très majoritairement que les « filles » se comportent de manière « féminine », tout en respectant le code de l'activité. L'hétérosociabilité des clubs de boxes se caractérise ainsi par la permanence du contrôle des hommes. En ce sens, le monde des boxes exerce une

forme d'inculcation douce conduisant à l'incorporation des comportements de genre attendus des femmes. Il mène ainsi une politique identitaire particulièrement efficace. En football, le formatage institutionnel se heurte à la sociabilité communautaire des équipes féminines. En boxe, en revanche, le « gouvernement des corps » des sportives structure la pratique et favorise la mise en place de processus d'auto contrôle³¹.

- 23 Les boxeuses adoptent en effet des comportements de genre moins originaux que ceux des footballeuses. Globalement, elles se conforment aux normes sexuées. Attachant une grande importance à la présentation de soi, elles demeurent attachées aux relations hétérosexuelles. Pourtant, un nombre non négligeable de boxeuses construit, comme les footballeuses, des dispositions sexuées « inversées » au cours de l'enfance et de l'adolescence³². Leur féminisation progressive résulte d'un long travail d'inculcation des comportements et attitudes attendues des femmes. Le contexte de socialisation spécifique aux boxes joue bien évidemment un rôle central dans ce processus de modification (au moins partiel) des dispositions sexuées de la majorité des boxeuses. L'hétérosociabilité pugilistique implique des relations affectives fortes entre boxeuses et boxeurs. La fréquence des relations amoureuses entre les combattants des deux sexes, voire entre entraînée et entraîneur, renforce l'efficacité du travail d'inculcation. Les sportives, très minoritaires dans les groupes d'entraînement, acceptent majoritairement les principes d'identification sexuée imposés par les hommes, souvent de manière implicite.
- 24 Les hommes de la boxe expriment quotidiennement leur goût pour les femmes « féminines » (selon leurs propos). Particulièrement sensibles au charme « féminin », ils acceptent l'engagement des femmes dans la boxe à condition qu'elles restent « féminines ». Ils commentent les tenues moulantes des boxeuses (sifflets, interjections...) et expriment leur contentement par des regards appuyés. Ils complimentent les « filles » sur leur tenue au cours des soirées passées ensemble et jouent constamment le jeu de la séduction (« je les drague un peu »...). Quand j'ai demandé à Armand de m'accorder un entretien, il m'a jaugé de la tête aux pieds et m'a répondu : « on en reparlera quand tu viendras en jupe ». Après ma mise aux normes, il n'a pas hésité à me faire part de sa satisfaction (« ah là, ça ressemble à quelque chose ! »). La plupart du temps, la demande de « féminité » n'est cependant pas explicite. La force des relations et les signes implicites d'encouragement suffisent à susciter le processus de conformation, comme le montrent les propos de Malika : « Il faut rester une femme, c'est important. Les hommes n'acceptent pas que les femmes veuillent... changer de camp... Ils sont très durs avec elles. Enfin moi, on n'a pas besoin de me le dire ». Malika témoigne ainsi de l'efficacité du contrôle des hommes. Elle évoque également les sanctions symboliques (et parfois physiques) encourues par les boxeuses non conformes aux normes de présentation corporelle. Les incidents sont cependant peu fréquents. La fréquentation assidue d'un groupe très majoritairement masculin rappelle quotidiennement l'importance accordée à la présentation de soi et interdit les écarts à la norme. Les femmes encodent généralement dans leur hexis corporelle et leur apparence une définition d'elles-mêmes acceptée par les hommes³³. Néanmoins, quand une boxeuse ne respecte pas leurs attentes, elle fait l'objet de remarques plus explicites, dévoilant ainsi cet « ordre invisible qui se manifeste dans le corps à corps »³⁴ et peut être interprété comme une forme de « gouvernement » ou de « gouvernementalité »³⁵.
- 25 En effet, cette présentation corporelle ne va pas de soi pour toutes les boxeuses. Les plus marquées par une identification enfantine au « garçon manqué » surveillent constamment leurs gestes et travaillent leur apparence. Elles apprennent

quotidiennement à maîtriser les comportements de genre « féminins » pour éviter d'être discréditées. Leur situation présente ainsi de nombreuses proximités avec le cas Agnès étudié par Harold Garfinkel³⁶ et avec celui d'Orlando, décrit par Virginia Woolf. La socialisation pugilistique suscite ainsi des formes d'autocontrôle particulièrement prégnantes.

- 26 Les contextes de socialisation spécifiques au football et à la boxe française modèlent, comme on peut le constater, les comportements de genre de manière opposée. Les différences renvoient à la nature des interactions et à leur synergie avec les institutions. Dans les deux pratiques, les interactions s'organisent à partir de normes différentes. « Garder la face » dans le contexte homosocial du football féminin, fonctionnant comme un monde diminué, implique l'adhésion au moins partielle à des normes sexuées et sexuelles « inversées ». Dans le cas du football, le fonctionnement des équipes féminines s'oppose aux politiques identitaires institutionnelles relativement explicites voire « dures » mais globalement peu efficaces. Les boxeuses, en revanche, toujours très minoritaires dans les groupes d'entraînement, s'engagent comme les hommes « corps et âme » dans la pratique, mais doivent en retour prouver en permanence leur appartenance de genre. Le contrôle quotidien des hommes se transforme ainsi en des formes d'auto contrôle efficaces des comportements de genre, impliquant notamment un travail de l'apparence corporelle.
- 27 Ces contextes de socialisation sont, bien entendu, historiquement construits, les niveaux interactionnels et institutionnels se renforçant mutuellement³⁷. Le mépris des hommes du football, qui tient globalement lieu de ligne politique, accroît les tensions entre hommes et femmes et renforce l'isolement de la pratique féminine, lieu de socialisation exclusif valorisant ses propres normes. En revanche, en boxe, la prise en compte voire la valorisation de la pratique des femmes valide en quelque sorte le contrôle des hommes sur la conformité sexuée et sexuelle des boxeuses. En fait, comme le suggère Robert Connell³⁸, chaque contexte s'organise autour d'un « régime de genre » particulier, structuré par l'histoire des institutions sportives et par les spécificités des modes de socialisation proposés.

BIBLIOGRAPHIE

BECKER Howard, 1985, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, A-M. Métailié.

BERGER Peter & LUCKMANN Thomas, 1989, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck.

BOURDIEU Pierre, 1980, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.

BRUBAKER Rogers, 2001, « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en Sciences Sociales* n° 139 : 66-85.

CLÉMENT Jean-Paul, DEFRANCE Jacques et POCIELLO Christian, 1994, *Sport et pouvoirs au xx^e siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

- CONNELL Robert, 1987, *Gender and power: society, the person and sexual politics*, London, Polity.
- ÉLIAS Norbert et DUNNING Éric, 1986, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard.
- ÉLIAS Norbert et SCOTSON John, 1997, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.
- FASSIN Didier et MEMMI Dominique, 2004, *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS.
- FOUCAULT Michel, 1994, *Dits et écrits*, t. 4, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel, 1989, *Résumé des cours*, Paris, Julliard.
- GARFINKEL Harold, 1967, *Studies in ethnomethodology*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall.
- GOFFMAN Erving, 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN Erving, 1975, *Stigmate*, Paris, Minuit.
- HUGHES Everett, 1996, *Le regard sociologique*, Paris, EHESS.
- KIMMEL Michael, 1990, « Base-ball and the reconstitution of American Masculinity, 1880-1920 », in Michael Messner and Donald Sabo (eds), *Sport, Men and the Gender Order : Critical Feminist Perspectives*, Champaign, Illinois, Human Kinetics Books : 55-66.
- LOUDCHER Jean-François, 1996, *Histoire de la savate, du chausson et de la boxe française : de ses origines populaires à sa pratique sportive (1797-1967)*, Thèse de doctorat en STAPS, Université de Bordeaux II.
- MENNESSON Christine, 2004a, « La gestion de la pratique des femmes dans deux sports « masculins » : des formes contrastées de la domination masculine », *STAPS*, 63 : 89-106.
- , 2004b, « Être une femme dans un sport “masculin”, modes de socialisation et construction des dispositions sexuées », *Sociétés Contemporaines*, 55 : 69-90.
- , 2005, *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan.
- MESSNER Michael & SABO Donald, 1994, *Sex, violence and power in sports, rethinking masculinity*, The Crossing Press, Freedom.
- QUÉRÉ Louis, 1969, « La vie sociale est une scène. Goffman revu et corrigé par Garfinkel », in *Le frais parler d'Erving Goffman*, Paris, Minuit : 47-82.
- POCIELLO Christian, 1995, *Les cultures sportives*, Paris, PUF.
- PRUDHOMME Laurence, « Sexe faible et ballon rond. Esquisse d'une histoire du football féminin », in Pierre Arnaud et Thierry Terret, *Histoire du sport féminin. Histoire et identité*, Tome 1, Paris, L'Harmattan.
- , 2003, *Histoire du football féminin au XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan.
- THEBERGE Nancy, 1995, « Gender, sport and the construction of community : A case study from women's ice hockey », *Sociology of Sport Journal*, 12 (4) : 389-402.
- WAHL Alfred, 1989, *Les archives du football. Sport et société en France (1880-1980)*, Paris, Gallimard.
- WOOLF Virginia, 1974, *Orlando*, Paris, Stock.

NOTES

1. Elias et Dunning 1986 ; Kimmel 1990.

2. Messner et Sabo 1994.
3. Brubaker 2001 : parler de « politique identitaire » implique d'étudier les processus permettant à des identités putatives de s'imposer avec la force de l'évidence.
4. Fassin et Memmi, 2004 : 10, 19 et 20 désignent ainsi « les formes de l'action publique s'exerçant sur et par les corps » qui intègrent ainsi « les actions de formatage institutionnel, la surveillance, la moralisation, mais aussi les opérations de reconnaissance et de qualification, de classement et de catégorisation ».
5. Goffman 1975.
6. Bourdieu 1980.
7. Clément, Defrance et Pociello 1994.
8. Prudhomme 1996 et 2003.
9. Les effectifs de la fédération passent ainsi de 602.000 licenciés en 1968 à 906.450 en 1973 et 1.309.878 en 1978.
10. Wahl 1989.
11. *France Football Officiel* n° 1414, 6 juin 1973.
12. En 2005, les 45.853 licenciées représentent 2,1% des effectifs (Chiffres communiqués par la Fédération française de football).
13. *Foot* n° 146, 10.07.93, compte rendu de l'assemblée générale du 26 Juin 1993.
14. *Foot* n° 229, 08.04.95.
15. *Foot* n° 428, 16.06.99.
16. Le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans passe de 45 % en 1968 à 79 % en 1994 (Données sociales, 1996, INSEE).
17. Pociello 1995.
18. Loudcher 1996.
19. Données fournies par la fédération.
20. *La lettre de la Boxe Française*, publication de la fédération, n° 27, mai 1997.
21. L'assaut est une forme de rencontre jugée sur la maîtrise technique et interdisant le K.O.
22. Lettre de Jean Houel (trésorier, membre du comité directeur) à Pierre Gayraud, président de la fédération, datée du 11.09.88 et portée au dossier de la commission féminine.
23. Theberge 1995 ; Mennesson, 2005.
24. Becker 1985.
25. Elias et Scotson 1997.
26. Mennesson 2004a.
27. Ce conflit a été médiatisé suite à l'action en justice engagée par des joueuses et des dirigeants (dont un homme) pour protester contre l'exclusion de l'équipe féminine du club en raison de ses « ambitions » sportives (jouer en division supérieure la saison suivante). *Le Monde* du 30.10.1998, article intitulé « Quand les clubs mettent le football féminin hors-jeu ».
28. Becker 1985.
29. Goffman 1975.
30. Mennesson 2005.
31. Foucault, 1994 : 214, le gouvernement des corps imposé par l'institution se mue dans ce cas en « gouvernement de soi par soi ».
32. Mennesson 2004b.
33. Goffman 1974.
34. Quéré 1969 : 58.

35. Foucault, 1989 : 135. Par « gouvernementalité », Foucault suggère d'analyser le pouvoir comme « un domaine de relations stratégiques entre des individus ou des groupes qui ont pour objet la conduite de l'autre ou des autres, et qui ont recours, selon les cas, selon les cadres institutionnels où elles se développent, selon les groupes sociaux, selon les époques, à des procédures et des techniques diverses ».

36. Garfinkel 1967.

37. Berger & Luckmann 1989.

38. Connell 1987 : Le « régime de genre » rend compte de l'état des relations de genre au sein d'une institution. En ce sens, même si l'ordre de genre qui structure le social marque inévitablement l'ensemble des sphères sociales, on peut néanmoins observer une multiplicité de régimes de genre en fonction des contextes.

RÉSUMÉS

Cet article analyse les formes de contrôle (ou de tentative de contrôle) du genre et de la sexualité des sportives mises en œuvre dans deux institutions sportives « masculines » en France, le football et la boxe. Dans le cas du football, au niveau national comme au niveau local, entraîneurs et dirigeants jouent les entrepreneurs de morale en tentant de « féminiser » les joueuses et d'encourager l'hétérosexualité. Cependant, le « gouvernement des corps » des footballeuses se heurte à la sociabilité communautaire des équipes féminines, « monde diminué » qui fonctionne selon des normes sexuées et sexuelles inversées. En boxe, en revanche, le formatage institutionnel des sportives, placées sous le contrôle permanent des hommes, structure la pratique et favorise la mise en place de processus d'auto contrôle. Ainsi, le processus d'intégration de la pratique des femmes dans les disciplines « masculines » pose des problèmes génériques, mais il suscite également des réactions et produit des effets spécifiques en fonction de l'histoire des disciplines, des enjeux relatifs à leur féminisation et des modes de socialisation sportive proposés.

This paper analyzes the forms of control of gender and sexuality implemented by two male institutions, the French soccer federation and the federation of "French boxing". In the case of soccer, first national sport in France, the control of women's practise takes the step on the will to develop this discipline. So, at the national level as at the local level, trainers and leaders play the "entrepreneurs of morality" by trying to feminize the players and to encourage heterosexuality. However, the government of women's bodies is opposed to the sociability of the feminine teams, "decreased world" which works according to inverted gender and sexual norms. In boxing, in the other hand, women are placed under the permanent control of men, and the body politics structures the practise and favours the inculcation of femininity. So, the process of integration of women's practise in male sports puts generic problems, but it also produces specific effects according to the history of discipline, stakes relative to their feminization and sports modes of socialization proposed.

AUTEUR

CHRISTINE MENNESSON

Maîtresse de conférence à l'Université Paul Sabatier, membre du laboratoire « Sports, Organisations, Identités » de Toulouse III, Christine Mennesson étudie les processus de socialisation de genre, notamment dans le monde sportif. Elle a publié récemment, *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan, 2005.